UNE NOUVELLE
ÈRE SANS CAGE

POURQUOI L'EUROPE DOIT CESSER D'ELEVER LES ANIMAUX EN CAGE

CIWF France
13 rue de Paradis
75010
Paris
France
Tél. : 01 79 97 70 50

E-mail : infofrance@ciwf.fr
Web : www.ciwf.fr

Association Loi 1901

CIWF France
ciwf.fr

CIWF France

POUR UNE NOUVELLE ÈRE
SANS CAGE

POURQUOI L'EUROPE DOIT CESSER D'ELEVER LES ANIMAUX EN CAGE

« Lorsqu'ils formulent et mettent en œuvre la politique de l'Union dans les domaines de l'agriculture, de la pêche, des transports, du marché intérieur, de la recherche et développement technologique et de l'espace, l'Union européenne et les États membres tiennent pleinement compte des exigences du bien-être des animaux en tant qu'êtres sensibles... »

Article 13, Traité sur l'Union européenne et Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (versions consolidées). Journal officiel de l'Union européenne C 115, 09/05/2008

INTRODUCTION

Partout, dans toute l'Union européenne (UE), des centaines de millions d'animaux sont contraints de vivre leur vie entière enfermés dans de minuscules cages nues. Des millions d'autres y passent une grande partie de leur vie. Les cages confinent et entravent les animaux, elles restreignent un grand nombre de leurs instincts naturels et renvoient une image inacceptable de notre société.

Les poules pondeuses ne sont pas les seules à être élevées en cage. Des millions de lapins, de cochons, de cailles, de canards et d'oies subissent eux aussi des souffrances inimaginables dans ces cages cruelles aux quatre coins de l'UE, bien qu'ils soient tous des êtres sensibles, capables d'éprouver souffrances et joies. Ces conditions de confinement provoquent de graves atteintes à la santé et au bien-être.

Le soutien du public à l'amélioration du bien-être des animaux d'élevage est écrasant. Pas moins de 94 % des Européens jugent que le bien-être des animaux d'élevage est important, et 82 % d'entre eux estiment que les animaux d'élevage devraient être mieux protégés.

Ce rapport énonce les raisons pour lesquelles l'UE doit cesser de mettre en cage les animaux d'élevage et comment y parvenir.

Il est temps de mettre fin à l'élevage en cage.

Truies d'élevage industriel confinées dans des cases de gestation

SYNTHÈSE

- Dans l'UE, plus de 300 millions d'animaux passent, si ce n'est toute, du moins une partie importante de leur vie en cage, autant des truies enfermées dans des cages de mise-bas, que des poules pondeuses dans des cages soi-disant « aménagées ».
- D'éminents experts du bien-être animal conviennent que le confinement d'animaux en cage nuit gravement à leur bien-être.
- La science nous montre que l'enfermement en cage des animaux est cruel : ce sont des êtres sensibles, capables d'éprouver souffrances et joies. Ces systèmes d'élevage provoquent d'immenses souffrances, car les animaux éprouvent des frustrations extrêmes, leurs mouvements sont gravement restreints et ils ne peuvent quasiment pas exprimer leurs comportements naturels.
- Pas moins de 94 % des Européens jugent que le bien-être des animaux d'élevage est important, et 82 % d'entre eux estiment que les animaux d'élevage devraient être mieux protégés.
- Le confinement extrême et continu est utilisé dans l'élevage d'un grand nombre d'espèces différentes, qu'il s'agisse des truies allaitant leurs porcelets dans des cages de mise-bas, des lapins et des cailles qui passent leur vie entière dans des cages nues, ou des canards et des oies enfermés en cage pour être alimentés de force pour la production du foie gras.
- Malgré l'interdiction des cages conventionnelles pour les poules pondeuses en 2012, plus de la moitié d'entre elles continuent d'être élevées dans des cages dites « aménagées ». De plus, les reproducteurs et les poussins sont systématiquement en cage, souvent nues.
- Les veaux sont maintenus dans des box individuels pendant les 8 premières semaines de leur vie.
- La législation de l'UE sur les animaux d'élevage stipule que « La liberté de mouvement d'un animal... ne doit pas être entravée de telle manière que cela lui cause des souffrances inutiles ». Elle stipule en outre que « lorsqu'un animal est continuellement ou régulièrement confiné, il doit lui être laissé un espace approprié à ses besoins physiologiques et éthologiques, conformément à l'expérience acquise et aux connaissances scientifiques ». Chacun des systèmes de confinement présentés dans ce rapport enfreint la législation, pourtant ils continuent d'être utilisés dans beaucoup d'États membres.
- Quelques États membres de l'UE ont déjà introduit dans leur législation nationale l'interdiction de certaines formes d'élevage en cage. Toutes les cages pour les truies (cases de gestation et cages de mise-bas) sont interdites en Suède et les cases de gestation sont interdites au Royaume-Uni. Les cages « aménagées » pour les poules pondeuses sont interdites au Luxembourg et le seront en Autriche à partir de 2020, et en Allemagne à partir de 2025. Les distributeurs européens optent de plus en plus pour des œufs de poules hors-cage.
- Il est urgent que l'UE adopte une législation visant à mettre fin à l'élevage des animaux en cage. Nous appelons aussi instamment chaque État membre à introduire dans sa législation nationale des mesures visant à favoriser l'adoption de méthodes d'élevage plus respectueuses des animaux et à interdire leur élevage en cage.

« Le besoin de mouvements libres est un besoin essentiel : à ce titre, aucun aménagement en faveur du bien-être ne peut remplacer la liberté de mouvement. »

Andrzej Elżanowski
Professeur de zoologie
Université de Varsovie

METTONS FIN A L'ELEVAGE EN CAGE

CONFINEMENT EXTRÊME

Tous les ans, en Europe, plus de 300 millions d'animaux d'élevage - des poules, des cailles, des lapins, des cochons et des canards - sont élevés dans des cages.

Une cage confine de manière extrême et rend l'animal entièrement tributaire de son éleveur pour son alimentation et son abreuvement. Elle prive l'animal de toute autonomie, restreint gravement sa capacité à satisfaire ses besoins essentiels sur le plan comportemental, physique et physiologique.

Les animaux d'élevage sont des êtres sensibles. On entend par là qu'ils sont capables d'éprouver toute une variété d'émotions telles que la joie, la peur, la douleur et la tristesse. Les animaux d'élevage sont capables d'apprendre de leurs expériences, de résoudre des problèmes et de nouer des liens sociaux étroits, semblables à des liens d'amitié chez les humains.

S'exprimant à propos des « capacités remarquables » du poulet, par exemple, la professeur Christine Nicol du département des sciences vétérinaires cliniques de l'université de Bristol a déclaré : *« Notre défi consiste à apprendre que chaque animal que nous avons l'intention de manger ou d'utiliser est un individu complexe, et à ajuster notre culture de l'élevage en conséquence. »*

© Compassion in World Farming

Des poules dans une cage aménagée

© Compassion in World Farming

Une truie dans une cage de mise-bas

LES PROBLÈMES QUE POSENT LES CAGES :

Isoler les animaux (par nature sociaux)... par exemple, les lapins reproducteurs, les veaux pendant les 8 premières semaines de leur existence et les truies en début de gestation.

Un espace très restreint, parfois tant en hauteur qu'en largeur. Les lapines reproductrices n'ont pas de place pour s'asseoir, s'allonger, ni se tenir debout.
Les truies ne peuvent pas se retourner ni marcher.

Elles se composent généralement de simples barreaux métalliques et d'un sol en grillage ou en ciment, avec des distributeurs d'aliments et d'eau. Ce type de cages est utilisé pour l'élevage de truies, de cailles, de lapins élevés pour la viande et de lapines reproductrices.

Leur possible modularité : Elles sont généralement empilées les unes sur les autres dans un bâtiment. La présence d'un si grand nombre d'animaux dans une telle promiscuité peut accroître le risque de propagation de maladies et induire de mauvaises conditions environnementales, comme une mauvaise qualité de l'air.

Promiscuité, notamment chez les cailles et les lapins élevés pour la viande. Les animaux ont d'autant plus de mal à se déplacer et à se reposer.

Absence de tout exercice véritable avec des conséquences sur la santé, comme la faible densité osseuse notamment chez les truies, les lapins et les poules pondeuses, ainsi qu'en termes de frustrations des besoins, en restreignant des comportements qui sont importants pour l'animal.

De grands experts du bien-être animal critiquent eux aussi l'élevage en cage.

« En étant enfermée, la truie gestante est empêchée de quitter le groupe, de trouver un endroit où faire son nid et d'aller chercher les matériaux pour le faire, autant d'instincts que sa physiologie et son comportement la poussent à avoir. Frustrée dans ses besoins, cela crée pour elle un stress simportant. Elle devient plus vulnérable aux maladies, sa mise-bas prend plus longtemps, ce qui met en péril le bien-être de ses petits. »

Professeur Bo Algers, vétérinaire et professeur émérite en hygiène animale au département de l'environnement et de la santé animaliers, Université suédoise des sciences agricoles.

Le tout dernier rapport de l'Eurobaromètre montre que 94 % des Européens estiment que la protection du bien-être des animaux d'élevage est importante, et 82 % d'entre eux trouvent que les animaux d'élevage devraient être mieux protégés qu'ils ne le sont actuellement. Qui plus est, la majorité des Européens sont prêts à payer plus pour des produits issus de systèmes de production qui privilégient le bien-être animal.

Partout dans le monde, de nombreuses entreprises de premier rang commencent à opter pour l'élevage hors cage. Suite à la décision de McDonald's en 2015, qui a fait date, de s'approvisionner exclusivement en œufs de poules élevées en plein air d'ici 2025, des centaines d'entreprises aux USA (dont Walmart, Nestlé et Starbucks) ont elles aussi annoncé leur engagement à passer à l'élevage hors cage.

Depuis, un grand nombre d'entreprises européennes leur ont emboîté le pas. Des centaines des plus grands distributeurs et grandes marques européennes, comme Danone, Nestlé, Aramark, Lidl et Sodexo, se sont engagés à utiliser exclusivement des œufs de poules élevées hors cage.

Grâce à des campagnes et à des enquêtes percutantes menées par CIWF ainsi que par d'autres organisations, des progrès ont été faits pour que l'élevage en Europe abandonne ses pratiques d'un autre âge. Parmi les victoires récentes, on peut citer l'interdiction de l'élevage en cases individuelles pour les veaux en 2007, celle des cages de batterie conventionnelles pour les poules pondeuses en 2012 et l'interdiction partielle des cases de gestation pour les truies en 2013. À compter de 2021, les cages seront interdites dans l'ensemble de l'élevage biologique partout en Europe. Il est important de souligner que le Traité de Lisbonne de l'UE, ratifié en 2009, a donné aux animaux la reconnaissance juridique en tant qu'êtres sensibles. Cela signifie que dorénavant, leur bien-être doit être pris en compte avant l'adoption de toute nouvelle législation.

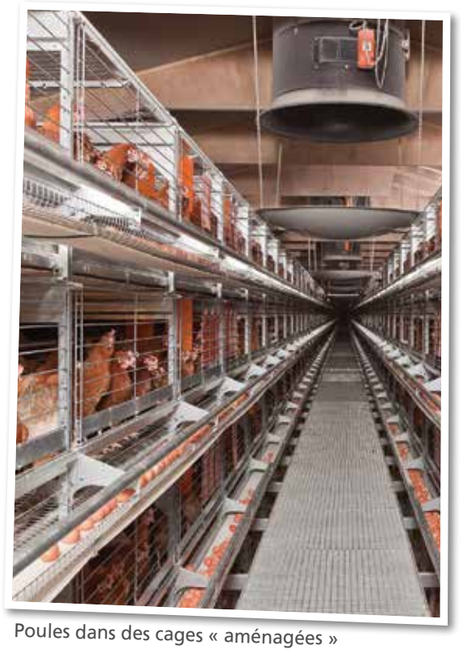

Poules dans des cages « aménagées »

CERTAINS ÉTATS MEMBRES ONT RÉALISÉ DES AVANCÉES :

- Les cages dites « aménagées » pour les poules sont interdites au Luxembourg, elles le seront en Autriche en 2020 et en Allemagne en 2025.
- Les cases de gestation pour les truies sont interdites au Royaume-Uni et en Suède, et ne sont autorisées que pour les quatre jours qui suivent l'insémination aux Pays-Bas. Dans les nouvelles installations porcines au Danemark, les cases de gestation pour les truies ne peuvent être utilisées que pendant 3 jours. Cette interdiction sera généralisée à tous les systèmes d'ici 2035.
- Les cases de mise-bas sont interdites en Suède et le Danemark a pour objectif d'élever 10% de ses truies hors de cages de mise-bas d'ici 2020.
- Les cages pour lapins élevés pour leur viande sont interdites en Autriche depuis 2012. Il ne sera plus possible d'élever des lapins en cage en Belgique d'ici 2025. Les cages conventionnelles nues pour lapins ont été interdites aux Pays-Bas en 2016 et le seront en Allemagne en 2024.

Toutefois, ce ne sont là que des exceptions : les systèmes en cage continuent d'être utilisés aux quatre coins de l'UE. Les experts, les scientifiques et le public s'accordent pour estimer que le recours à l'élevage en cage est cruel, dépassé et inutile. Leur utilisation devrait être éradiquée partout dans le secteur de l'élevage européen et les décideurs politiques doivent contribuer à créer ce changement en présentant et soutenant de nouveaux projets de législation pour faire entrer l'élevage dans le XXIe siècle.

LAPINS

Près de 120 millions de lapins sont élevés dans l'UE et la quasi-totalité d'entre eux passent leur vie entière enfermés en cage. Ils sont tellement à l'étroit que l'expression de leurs comportements naturels est fortement réduite. Certains n'ont même la place pour se tenir debout. Ces systèmes sont cruels et inutiles. Des alternatives commerciales plus respectueuses de leur bien-être existent.

© Compassion in World Farming/Élevage de lapins en plein air en France

« Les conditions dans lesquelles les lapins sont élevés dans la plupart des élevages européens sont souvent intolérables et insalubres, comme en attestent l'incidence de maladies physiques et mentales et la mortalité. »

Professeur David Morton CBE, Président du groupe de travail du rapport scientifique de l'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA) sur l'impact des systèmes de logement et d'élevage sur la santé et le bien-être des lapins d'élevage ; Professeur émérite, École des biosciences, Université de Birmingham, Royaume-Uni

La misère d'une vie en cage

Pratiquement tous les lapins de l'UE sont élevés dans des cages métalliques nues, avec un espace de vie par lapin inférieur à la taille d'une feuille A4. Leurs mouvements sont donc extrêmement restreints ; ils ne peuvent même pas adopter de nombreuses postures normales, comme s'allonger de tout leur long ou se tenir debout les oreilles dressées. Ils ne peuvent pratiquement pas se mouvoir, d'où des os souvent fragilisés, tandis que le sol grillagé provoque souvent des blessures douloureuses aux pattes, d'ailleurs cause fréquente de réforme de lapines reproductrices.

Les lapins en cage sont aussi dans l'impossibilité d'exprimer un grand nombre de comportements naturels importants, comme creuser, se cacher et rechercher de la nourriture. Toutes ces frustrations peuvent leur procurer un stress important et les amener à avoir des comportements stéréotypés, par exemple de toilettage excessif et rongeage répété de la cage.

Beaucoup d'entre eux meurent ou sont abattus jeunes et sont remplacés. Le recours aux antibiotiques est élevé face aux nombreuses maladies respiratoires et intestinales.

Mais cet usage d'antibiotiques n'empêche pourtant pas des taux de mortalité trop élevés.

Des alternatives favorisant un bien-être accru

Certains États membres de l'UE montrent la voie en adoptant des systèmes plus favorables au bien-être pour remplacer l'élevage en cage.

La Belgique a ainsi opté pour des systèmes de parcs en réponse aux inquiétudes croissantes du public face à l'élevage dans des cages nues conventionnelles. Le système de parcs offre davantage d'espace individuel pour les lapins, leur sol est plus confortable, ils peuvent s'étirer aussi haut qu'ils le souhaitent, faire des bonds et se cacher dans des tunnels. De grandes plateformes de différents niveaux sont prévues ainsi que des blocs à ronger, et ils disposent de foin et de paille pour leur apporter les fibres qui facilitent leur digestion.

Si certes aucun système de logement existant ne satisfait tous les besoins comportementaux des lapins et lapines, les systèmes en parcs, en box et en groupes sont meilleurs que ceux en cage.

© Compassion in World Farming

Lapins dans une cage nue

QUELLE MESURE PRENDRE ?

La Commission européenne doit montrer la voie pour protéger tous les lapins de l'UE. Nous invitons instamment la Commission européenne et les États membres à prendre des mesures efficaces pour mettre fin aux cages pour les lapins et adopter des méthodes d'élevage plus respectueuses de leur bien-être.

61 millions de lapins supplémentaires sont élevés dans des élevages familiaux dans l'UE. Les pays n'enregistrent pas les systèmes de logement de ces lapins, mais on estime que plusieurs millions sont confinés dans des cages ou des clapiers. Il faut obliger les États membres à faire un suivi des systèmes de logement dans ces élevages: les lois qui interdisent les cages et d'autres systèmes de confinement devraient s'appliquer aussi à ce type d'élevage de lapins.

La législation

L'élevage des lapins en cage est cruel et doit être abandonné. Il n'existe actuellement pas de législation européenne spécifique pour la protection des lapins.

Néanmoins, certains États membres ont pris des mesures pour mieux les protéger. La plus notable est l'abandon progressif des cages pour l'élevage des lapins en Belgique depuis 2016, de sorte qu'aucun lapin élevé pour la viande et aucune lapine reproductrice ne seront élevés en cage d'ici 2025.[1] L'Autriche, la Suède, le Royaume-Uni, l'Allemagne et les Pays-Bas prévoient tous dans leur législation nationale des dispositions qui tendent à protéger le bien-être des lapins.

© Compassion in World Farming

RÉVÉLATION LE SECRET LE MIEUX GARDÉ DE L'ÉLEVAGE INDUSTRIEL

2014 : Des enquêteurs de Compassion in World Farming ont filmé dans 16 élevages de lapins dans cinq pays : Italie, Grèce, République tchèque, Pologne et Chypre.

Nos enquêteurs ont été témoins de souffrances abominables.

Insalubrité : Dans bien des cas, des lapins vivants côtoyaient des carcasses de lapins en décomposition et des déjections.

Cruauté : Les lapins étaient confinés dans de minuscules cages métalliques, source de blessures et de stress qui les empêchaient d'exprimer leurs comportements naturels.

« Dans un élevage industriel de lapins : quand on ouvre les portes, les mouches vous assaillent le visage, elles sont sur toutes les cages et sur l'objectif de la caméra. Au delà, on distingue des milliers de lapins entassés dans des rangées de cages à perte de vue, sans aucun enrichissement. »

Témoignage d'un enquêteur de CIWF, à propos d'un élevage de lapins en Pologne.

PASSEZ AUX ACTES

En 2017, le Parlement européen a adopté un rapport reconnaissant les cages de batterie conventionnelles comme un système de logement inadapté pour les lapins, et appelait la Commission européenne à établir des dispositions législatives pour la protection des lapins d'élevage.

La Commission européenne doit montrer la voie pour protéger tous les lapins en Europe. Nous invitons instamment la Commission européenne et les États membres à prendre des mesures efficaces pour mettre fin aux cages pour les lapins et adopter des méthodes d'élevage plus respectueuses de leur bien-être.

UNE NOUVELLE **ÈRE SANS CAGE**

POURQUOI IL EST TEMPS DE METTRE FIN **AUX CAGES** POUR LES LAPINS DANS L'UE

- **Derrière les barreaux** : Les lapins passent leur vie entière en cage. Les lapines reproductrices sont abattues vers l'âge de 10 mois. Les mâles reproducteurs peuvent être dans l'élevage jusqu'à 6 ans.
- **Des espaces minuscules** : Chaque lapin élevé pour sa chair dispose d'entre 450 et 600 cm² d'espace pour vivre, moins qu'une feuille A4. Les cages ne font pas plus de 28 à 35 cm de haut. Les femelles reproductrices sont confinées dans des cages métalliques individuelles de seulement 45 x 65 cm. Cela ne leur suffit pas pour s'étirer de tout leur long ou faire ne serait-ce qu'un seul bond.
- **Des cages nues** : Il est fréquent que les cages soient juste en métal, sans litière ni le moindre enrichissement
- **Taille des lapins** : 75 cm

SYSTÈMES DE LOGEMENT POUR LES LAPINS

CAGES NUES ET AMÉNAGÉES

MAUVAIS

Comportements naturels sévèrement restreints. Des cages extrêmement étroites permettent des mouvements très limités, de sorte que les lapins ont à peine la place pour s'allonger et se tenir debout.

SYSTÈMES DE PARCS OU PARCS MOBILES EN PLEIN AIR

MEILLEURS

L'espace permet l'expression des comportements naturels, comme bondir ou avoir accès à de la végétation. Il existe toutefois un risque accru d'exposition à des parasites, des maladies et des prédateurs. Dans les systèmes de parcs, des plateformes sont aménagées à différents niveaux, le sol est plus confortable, des blocs à ronger sont prévus ainsi que du foin et de la paille pour l'apport de fibres. Le logement en groupe des femelles est essentiel pour leur bien-être mental.

3 PREMIERS PAYS PRODUCTEURS DE LAPINS DE L'UE

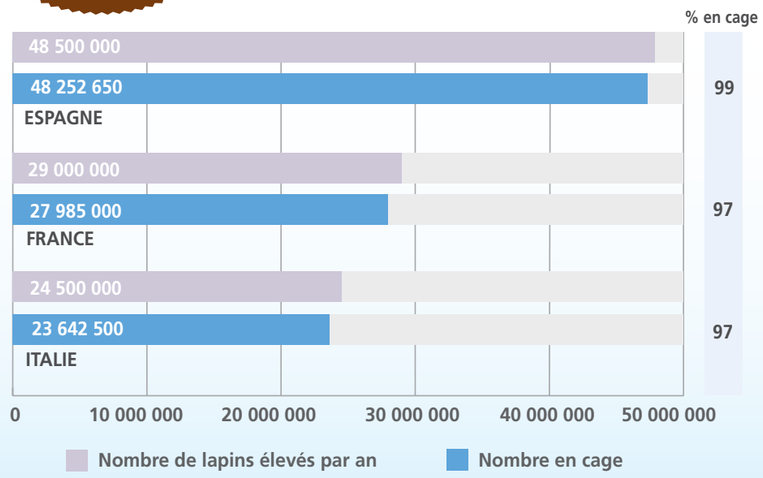

POULES PONDEUSES

400 millions de poules pondeuses sont élevées au sein de l'UE, dont plus de la moitié en cage. Chaque poule dispose d'à peine plus de place qu'une feuille A4. Il faut cesser d'élever les poules en cage. Elles doivent être élevées de façon plus respectueuse de leur bien-être.

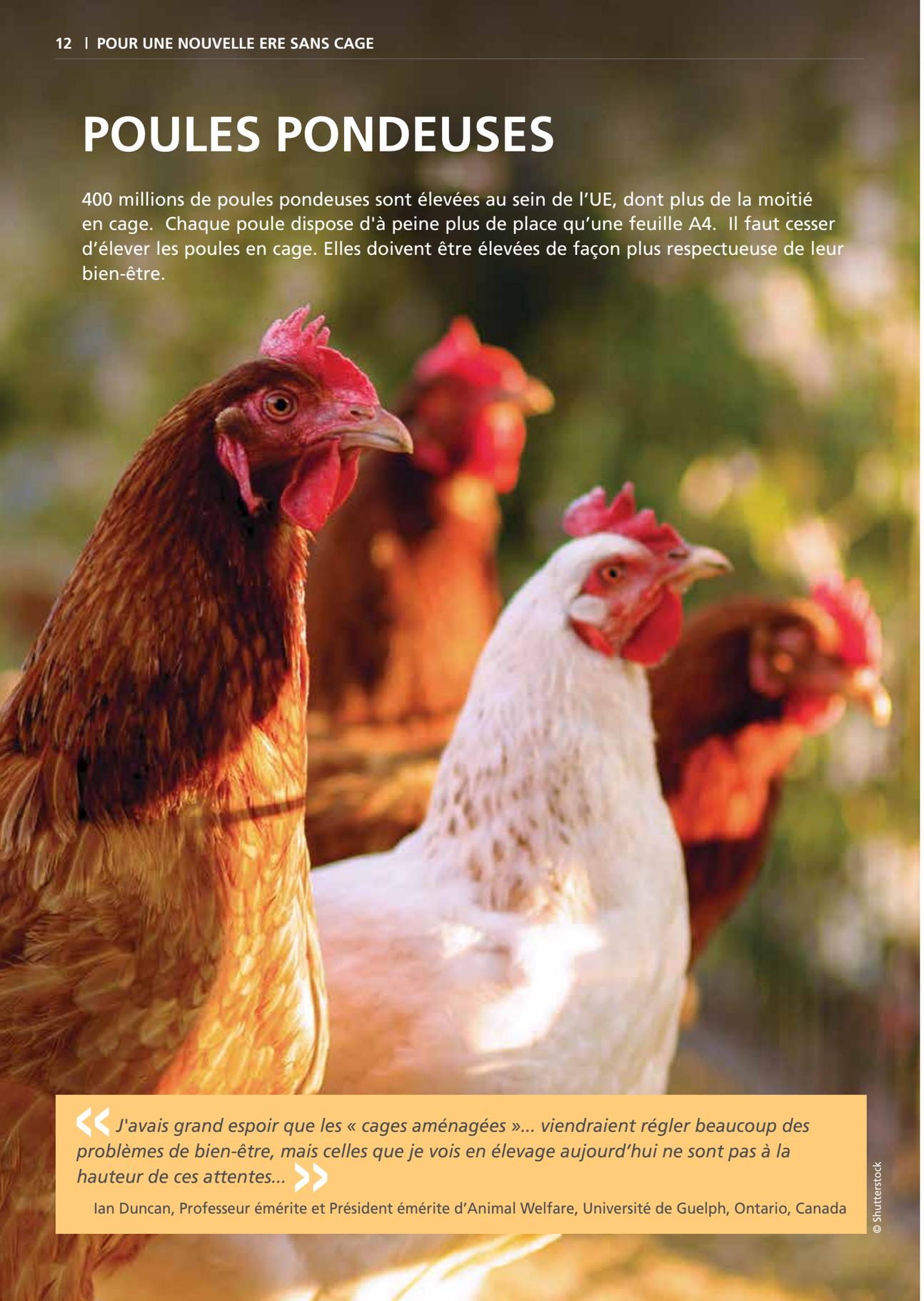

« J'avais grand espoir que les « cages aménagées »... viendraient régler beaucoup des problèmes de bien-être, mais celles que je vois en élevage aujourd'hui ne sont pas à la hauteur de ces attentes... »

Ian Duncan, Professeur émérite et Président émérite d'Animal Welfare, Université de Guelph, Ontario, Canada

© Shutterstock

La misère d'une vie en cage

210 millions de poules sont logées dans des cages soi-disant « aménagées ». Elles ont été conçues pour mieux répondre aux besoins comportementaux de la poule. Dans la pratique, les lacunes dans la réglementation, un manque de hauteur et le surpeuplement limitent sérieusement l'expression du comportement naturel.

La vie d'une poule dans une cage « aménagée » ne vaut pas la peine d'être vécue. Elle peut à peine se mouvoir et ne peut voler. Les cages sont censées prévoir des zones de grattage, mais la loi ne précise pas la taille exigée, de sorte qu'elles sont souvent minuscules. Des matériaux à gratter ne sont que rarement fournis, car, vues les densités, il y aurait trop de poussière.

Elle ne peut prendre des bains de poussière. Les perchoirs ne sont pas suffisamment hauts pour remplir leur fonction principale : que la poule puisse se hisser assez haut pour se sentir à l'abri des prédateurs.

Des perchoirs mal positionnés peuvent aussi entraver les mouvements ou rendre les poules vulnérables au picage d'en bas. Les trop fortes densités empêchent les comportements naturels de base, comme le battement d'ailes. Toutes ces restrictions peuvent entraîner de la frustration et des comportements stéréotypés. Le manque d'exercice peut induire des problèmes physiques, comme des os fragilisés.

Cages «combi»

Les systèmes de logement dits « combinés » ou « convertibles » , ou « combi », sont des rangées de cages empilées sur plusieurs hauteurs qui peuvent avoir les portes ouvertes pour créer un système de volières à plusieurs niveaux, ou fermées pour revenir à un système de cages.

Voici pour quelles raisons les systèmes « combi » ne constituent pas une alternative à un système hors cage :

- Il n'y a généralement pas de place pour aménager des rampes qui permettraient aux oiseaux de se déplacer d'un niveau à l'autre sans trop de risque de se blesser.
- Les oiseaux sur les perchoirs courent le risque de picage, car ils ne sont pas placés suffisamment haut pour être hors de portée des oiseaux au sol. De plus, les perchoirs ne sont pas assez hauts pour que les oiseaux se sentent en sécurité (l'une des fonctions essentielles d'un perchoir du point de vue de l'oiseau.)
- La surface disponible est trop restreinte pour aménager des zones suffisantes pour le grattage et les bains de poussières.
- Le système prévoit la possibilité de confiner les oiseaux en cage régulièrement, voire en permanence.
- La densité est comparable à celle des systèmes en cage.
- Le passage régulier de la volière au confinement peut entraîner des niveaux accrus de frustration et des troubles du comportement qui y sont associés.
- Le manque d'enrichissement des cages empêche les animaux d'exprimer des comportements essentiels tels que contruire un nid et gratter.

Les systèmes combi ne constituent pas une solution satisfaisante pour l'avenir.

Des alternatives pour améliorer le bien-être

Les systèmes au sol ou de volières présentent des améliorations pour le bien-être des poules pondeuses car ils permettent des comportements naturels tels que la recherche de nourriture, le grattage et les bains de poussière. Ils procurent aussi une plus grande liberté pour voler, courir et battre des ailes. Dans l'UE, la densité en élevage au sol et volières est inférieure à celle des systèmes en cage, avec 9 poules au m², par rapport à 13 au m² dans les cages.

QUELLE MESURE PRENDRE ?

La Commission européenne doit montrer la voie pour protéger toutes les poules pondeuses de l'UE. Nous invitons instamment la Commission européenne et les États membres à prendre des mesures efficaces pour interdire l'utilisation de cages dans la production d'œufs et pour adopter des méthodes d'élevage des poules plus respectueuses de leur bien-être.

Dans les systèmes d'élevage en plein air, les poules sont élevées dans de grands bâtiments et elles ont accès à un parcours extérieur en plein air, avec souvent un couvert végétal avec arbres et buissons. Dans les systèmes biologiques, les poules peuvent aussi sortir en plein air et surtout, elles vivent dans des groupes plus petits et disposent de plus d'espace en bâtiment par rapport aux systèmes en plein air.

Les systèmes en plein air et biologiques offrent plus de possibilités de se mouvoir, d'explorer et de chercher de la nourriture. L'alimentation des poules est de fait complétée par de la végétation et des insectes. Elles peuvent aussi prendre des bains de poussière et gratter la terre, profiter de l'extérieur.

La législation

À l'issue d'une campagne de longue haleine menée par CIWF et d'autres associations de bien-être animal, l'interdiction des cages nues est entrée en vigueur en 2012 dans l'UE.[2]

En revanche, l'UE autorise toujours les cages dites « aménagées ». Quelques États membres ont été au-delà : les cages aménagées sont interdites au Luxembourg.[3] En Autriche, elles ont pratiquement disparu, l'interdiction totale entrant en vigueur à compter de 2020.[4] En Allemagne, les cages aménagées seront interdites à partir de 2025, et dans des cas exceptionnels à partir de 2028.[5] Actuellement, près de la moitié des poules pondeuses de l'UE continue de vivre en cage.

En plus des 400 millions de poules recensées dans des élevages de grande taille, on estimait à 59 millions celles dans des élevages familiaux (moins de 350 poules par établissement) en 2013. Il est probable que de nombreux petits élevages maintiennent leurs poules en cage, or la législation qui s'applique aux poules pondeuses en élevage ne vise pas ces cheptels de plus petite taille. Leurs cages peuvent être nues et ne pas être soumises à des obligations de taille minimum.

Aux 210 millions de poules adultes élevées en cage chaque année, il faut ajouter les millions de poussins et poulettes. Aucune réglementation spécifique ne les protège, de sorte qu'eux aussi peuvent être dans des cages nues sans taille minimale. Le nombre de poulettes en cage n'est pas suivi, toutefois il devrait facilement s'élever à plus de 100 millions par an.

La réglementation actuelle sur les poules pondeuses ne couvre pas :

- Les élevages de moins de 350 poules
- Les poulettes (jeunes poules qui n'ont pas encore commencé à pondre)
- Les reproducteurs
- D'autres espèces de volaille

La Commission européenne doit veiller à ce que toute nouvelle législation s'applique à toutes les volailles pondeuses, quelle que soit la taille du cheptel et le stade de production.

LA LONGUE ROUTE VERS LA LIBERTÉ

2012 : La directive relative aux poules pondeuses de l'UE est entrée en vigueur, interdisant les cages de batterie conventionnelles dans l'UE.

2015 : Des enquêteurs de CIWF ont filmé dans quatre États membres de l'UE pour voir la réalité des cages dites « aménagées » pour les poules pondeuses.

En filmant dans dix élevages en France, en Italie, en République tchèque et à Chypre, ils ont exposé les souffrances subies par des millions de poules.

Légal mais pas acceptable : si certes beaucoup des établissements que nous avons visités répondent aux exigences de la directive en adoptant le système de la cage dite « aménagée », ils ne satisfont pas pour autant les besoins de leurs animaux.

Les enquêteurs ont vu des poules dé-becquées et déplumées. Les animaux montraient un niveau de stress extrême, ayant très peur du contact humain, alors que d'autres étaient trop malades pour bouger.

Les cages étaient surpeuplées, ce qui restreignait gravement les mouvements des oiseaux.

PASSEZ AUX ACTES

La Commission européenne doit montrer la voie pour protéger toutes les poules pondeuses de l'UE. Nous invitons instamment la Commission européenne et les États membres à prendre des mesures efficaces pour interdire l'utilisation de cages dans la production d'œufs et pour adopter des méthodes d'élevage des poules plus respectueuses.

UNE NOUVELLE ÈRE SANS CAGE

POURQUOI IL EST TEMPS DE METTRE FIN AUX CAGES POUR LES POULES PONDEUSES DANS L'UE

- **Enfermées** : Les poules élevées dans des cages dites « aménagées » continuent de passer la totalité de leur vie de pondeuses enfermées. Plus de 50 % des 400 millions de poules de l'UE en élevages sont élevées de cette façon.
- **Espace minimum** : Les cages aménagées ne procurent que 750 cm² d'espace vital par poule, à peine plus qu'une feuille A4. Les cages ne font que 45 cm de haut.
- **Des comportements entravés :** Les poules ne sont toujours pas libres de courir, de voler, de fouiller le sol pour se nourrir, de prendre des bains de poussière ou de profiter de l'extérieur.
- **Taille moyenne d'une poule** : Ailes déployées : 76 cm, hauteur : 25 cm à 38 cm

SYSTEMES D'ELEVAGE DE POULES PONDEUSES

CAGES AMENAGEES — MAUVAIS

Comportements naturels fortement restreints : impossibilité de se déplacer et de prendre des bains de poussière. Chaque poule dispose d'à peine plus de place qu'une feuille A4.

AU SOL — MIEUX

Certains comportements naturels sont possibles, comme la recherche de nourriture, le grattage du sol et les bains de poussière.

EN PLEIN AIR ET BIOLOGIQUE — MEILLEUR

Les animaux peuvent exprimer la plupart de leurs comportements naturels, en ayant accès à de la végétation et du plein air et suffisamment de place pour se mouvoir.

Changements des entreprises

Nombre de distrubuteurs et grandes entreprises, comme Danone, Nestlé, Aramark, Lidl et Sodexo se sont engagés à utiliser des oeufs issus de systèmes hors-cage en UE.

5 PREMIERS PAYS PRODUCTEURS DE POULES PONDEUSES EN CAGE

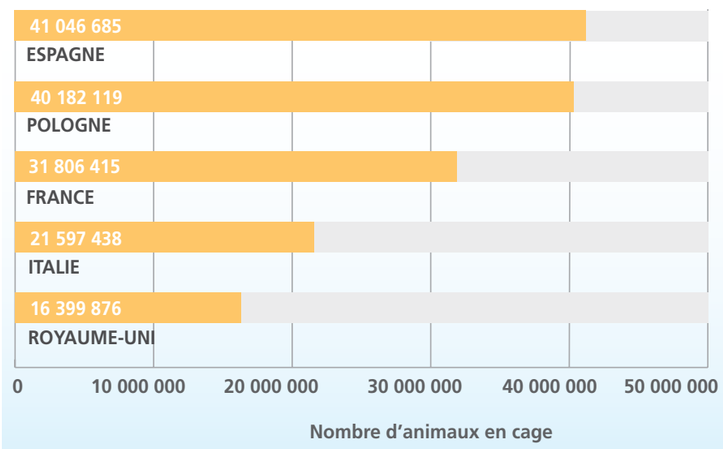

TRUIES

12 millions de truies environ sont élevées dans l'UE. La majorité d'entre elles passent près de la moitié de l'année en cage, où il ne leur est même pas possible de se retourner. La plupart sont enfermées en cage pendant quatre semaines environ au début de leur gestation. Ensuite, une semaine environ avant de mettre bas, elles sont à nouveau mises en cage pour cinq semaines de plus. Elles mettent bas en cage et les porcelets tètent leur mère à travers les barreaux de la cage. Après le sevrage, elles sont de nouveau inséminées et le cycle recommence.

Il faut sortir les truies des cages.

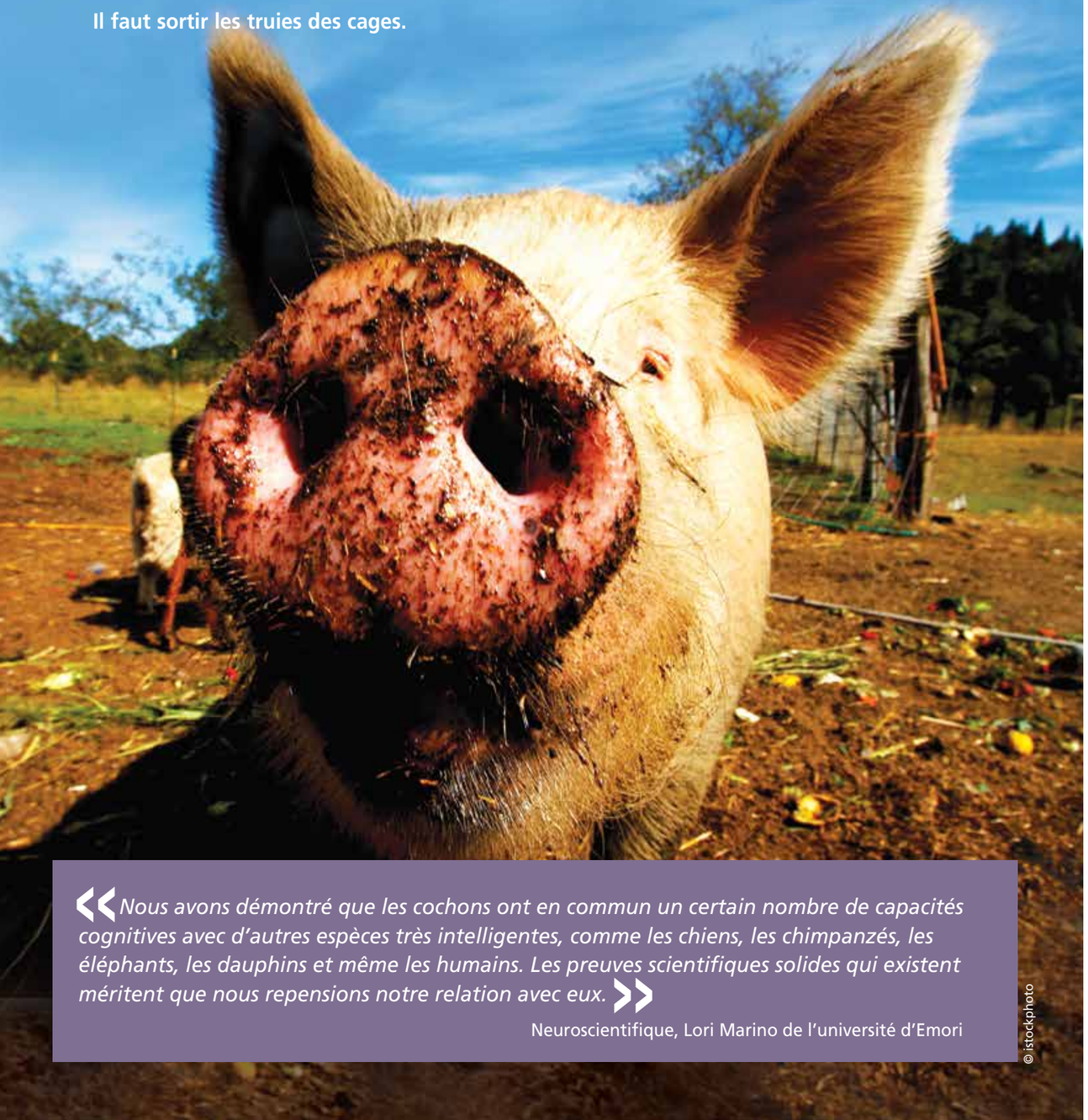

« Nous avons démontré que les cochons ont en commun un certain nombre de capacités cognitives avec d'autres espèces très intelligentes, comme les chiens, les chimpanzés, les éléphants, les dauphins et même les humains. Les preuves scientifiques solides qui existent méritent que nous repensions notre relation avec eux. »

Neuroscientifique, Lori Marino de l'université d'Emori

© istockphoto

Quelles cages pour les truies

Cases de gestation pour les truies : Il s'agit d'une cage métallique étroite dans laquelle la truie passe jusqu'à quatre semaines au début de sa gestation.

© Compassion in World Farming

Truie en cases de gestation présentant le comportement anormal de « mâchonnement des barreaux »

Cage de mise-bas : Il s'agit d'une cage métallique étroite dans laquelle la truie est enfermée à partir d'une semaine avant de mettre bas, jusqu'au sevrage de ses porcelets à 21-28 jours. La cage l'empêche d'avoir des échanges avec ses petits, autrement que de se coucher pour les nourrir à travers les barreaux.

Truies en cage de mise bas

Une fois ses porcelets sevrés, la truie est libérée de la cage de mise-bas et quelques jours plus tard, elle est de nouveau inséminée, replacée dans une case de gestation et le cycle recommence.

La misère de la vie en cage

Une fois enfermée dans une case ou une cage, la truie est privée de toute autonomie : il lui est impossible d'exprimer beaucoup des comportements naturels les plus élémentaires. Cet être sensible en est réduit à n'être qu'une simple unité de production en cage.

Pendant quatre semaines en début de gestation, son confinement dans une case individuelle empêche la truie d'interagir avec les autres, et de déféquer et d'uriner à l'écart de sa zone de repos. Elle n'a même pas la place de se retourner sur elle-même, et encore moins de marcher. Ce confinement peut entraîner des comportements anormaux, tels que le mâchonnement des barreaux, un abreuvement excessif et de l'apathie. Il peut aussi provoquer une faiblesse osseuse due à un manque de mouvement, et des infections des voies urinaires.

Les truies mettent bas un peu plus de deux fois par an et passent entre quatre et cinq semaines confinées dans des cages de mise-bas avant, pendant et après chaque naissance. Le fait de rester couchées trop longtemps sur un sol dur, souvent du ciment nu, présente un risque de plaies et de lésions. Pendant la mise-bas, la truie n'a même pas de quoi faire quelques pas ou se retourner pour changer de position. La cage de mise-bas empêche aussi la truie de satisfaire son instinct naturel profond comme faire un nid avant de mettre bas, avoir des échanges normaux avec ses petits ou s'écarter d'eux pour se reposer.

La frustration de ces comportements naturels peut aboutir à des mises bas retardées ou prolongées, des taux accrus de morts-nés et l'amener à tuer ses petits.

Des alternatives pour améliorer le bien-être

Alternatives aux cases individuelles : L'élevage en groupe a déjà fait ses preuves : 3,5 millions de truies dans l'UE sont déjà élevées dans des systèmes alternatifs tout au long de leur gestation, soit en bâtiment, soit en plein air.

QUELLE MESURE PRENDRE ?

La Commission européenne doit montrer la voie pour protéger les truies de la cruauté des cages. CIWF estime que l'UE et tous les États membres devraient suivre l'exemple d'autres pays et introduire l'interdiction complète des cases de gestation et des cages de mise-bas en faveur d'alternatives plus respectueuses du bien-être des truies.

Dans un bon système d'élevage, qui permet à l'animal d'exprimer un large répertoire de comportements naturels essentiels, les truies disposent de matériaux manipulables pour permettre une activité de recherche et pour se nourrir, d'un minimum de 3 m² chacune et de zones séparées pour s'alimenter, se reposer et faire leurs besoins.

Systèmes alternatifs aux cages de mise-bas : On estime qu'environ 1,5 million de truies sont élevées dans de bonnes conditions, avec un environnement adapté pour la mise-bas et l'allaitement de leurs petits. Dès lors qu'elle a de la place et une litière, la truie peut suivre son instinct naturel de faire un nid avant de mettre bas.

Elle peut interagir avec ses petits et a de la place pour s'écarter d'eux quand elle ressent le besoin de se reposer. Des systèmes de mise-bas en liberté sont non seulement plus respectueux de son bien-être, mais sont aussi commercialement viables.

La réglementation

Jusqu'en 2013, dans la plupart des pays de l'UE, des cases individuelles pouvaient être utilisées pendant toute la gestation. Maintenant, la directive porcs européenne interdit l'utilisation de case de gestation au-delà de quatre semaines après l'insémination. Les truies doivent obligatoirement être élevées en groupe jusqu'à une semaine avant de mettre bas.

L'utilisation de cases de gestation pour les truies a été complètement interdite en Suède en 1988,[6] au Royaume-Uni en 1999[7] et en Norvège en 2000.[8]

Les cases ne peuvent être utilisées que pendant un maximum de quatre jours aux Pays-Bas.[9] Tous les nouveaux établissements porcins construits au Danemark depuis 2015 doivent limiter à trois jours le confinement en case de gestation pour les truies, obligation qui s'appliquera à tous les établissements d'élevage existants à partir de 2035.[10] L'Autriche limite à dix jours la durée d'utilisation de la cage de gestation.[11]

Les cages de mise-bas sont interdites en Norvège (elles sont autorisées pendant un maximum de 7 jours pour les truies particulièrement anxieuses, mais elles ne s'avèrent pratiquement jamais nécessaires)[12] et en Suède[13], et elles ne sont pas utilisées en Suisse.[14] Le Danemark a pour objectif de sortir 10 % des truies des cages de mise-bas d'ici 2020.[15] À partir de 2033, l'Autriche limitera le temps en cage de mise-bas aux jours dits « critiques » entourant la mise-bas (vraisemblablement de 4 à 7 jours).[11]

La cage de mise-bas est autorisée et utilisée couramment pour une durée allant jusqu'à 5 semaines par portée dans le reste de l'UE.

LA RÉALITÉ DES CASES ET DES CAGES

Ces dernières années, CIWF a visité de nombreux établissements porcins en Europe. Nos enquêtes dans des élevages porcins polonais en 2017 notamment ont dévoilé la réalité de la vie de truies en cages de mise-bas et en cases de gestation.

Non seulement les truies n'avaient pas de place pour se mouvoir, mais elles ne pouvaient même pas se lever et se coucher facilement, du fait de la configuration des cages, mais aussi de pattes affaiblies et de sabots trop longs. Neuf truies sur dix avaient la tête tournée vers le mur et le dos vers le couloir. Elles étaient effrayées par les bruits et les personnes qui circulaient autour, sans pouvoir déterminer la source de leur peur et protéger leurs petits, comme leur instinct naturel les poussait à faire.

Les truies sur le point de mettre bas essayaient de trouver une position confortable, sans succès. Elles étaient contraintes d'endurer leurs souffrances sans pouvoir se retourner, s'étirer et même se coucher sur un sol souple.

Les porcelets, privés de tous matériaux manipulables, en étaient amenés à mâchonner la queue de leur mère qui, ne pouvant même pas tourner la tête, en était réduite à endurer cette situation. Privées de la possibilité de fouiller le sol pour se nourrir, beaucoup de truies mâchaient à vide et mâchonnaient les barreaux de leur cage.

PASSEZ AUX ACTES

La Commission européenne doit montrer la voie pour protéger les truies de la cruauté des cages. CIWF France appelle l'UE et tous les États membres à introduire l'interdiction complète des cases de gestation et des cages de mise-bas pour les truies, en faveur de systèmes plus respectueux de leur bien-être, en bâtiment ou en plein air.

UNE NOUVELLE **ÈRE SANS CAGE**

POURQUOI IL EST TEMPS DE METTRE FIN AUX CAGES POUR LES TRUIES DANS L'UE

- **Derrière les barreaux** : On compte dans l'UE quelque 12 millions de truies d'élevage. Près de 85 % d'entre elles sont élevées dans des cases de gestation ou des cages de mise-bas
- **Taille moyenne d'une truie** : largeur : 40 cm, longueur : 171 cm
- **Dimensions d'une case de gestation/cage de mise-bas**: largeur : 60 cm, longueur 200 à 240 cm

SYSTÈMES D'ELEVAGES POUR LES TRUIES

INTENSIF EN BÂTIMENT

MAUVAIS

Utilisation de cases de gestation et cages de mise-bas, sans le moindre enrichissement et avec des restrictions graves de leurs mouvements et de l'expression de leurs comportements naturels.

EXTENSIF EN BÂTIMENT

MIEUX

Absence d'utilisation de cases de gestation ou de cages de mise-bas. Les truies sont élevées en bâtiment en groupe pendant toute la gestation et mettent bas dans des enclos où elles ont de la place pour se retourner. Des matériaux de nidification et de la litière sont fournis.

EN PLEIN AIR OU BIOLOGIQUE

MEILLEUR

Malgré l'absence de définition légale dans l'UE de l'élevage porcin en plein air, les États membres sont obligés de respecter la législation en matière d'étiquetage . Par conséquent, un label indiquant un élevage en plein air doit prévoir l'accès au plein air et normalement ne devrait pas avoir recours à des systèmes de confinement tels que des cases de gestation et des cages de mise-bas.

5 PREMIERS PAYS — PRODUCTEURS DE TRUIES EN CAGE DANS L'UE

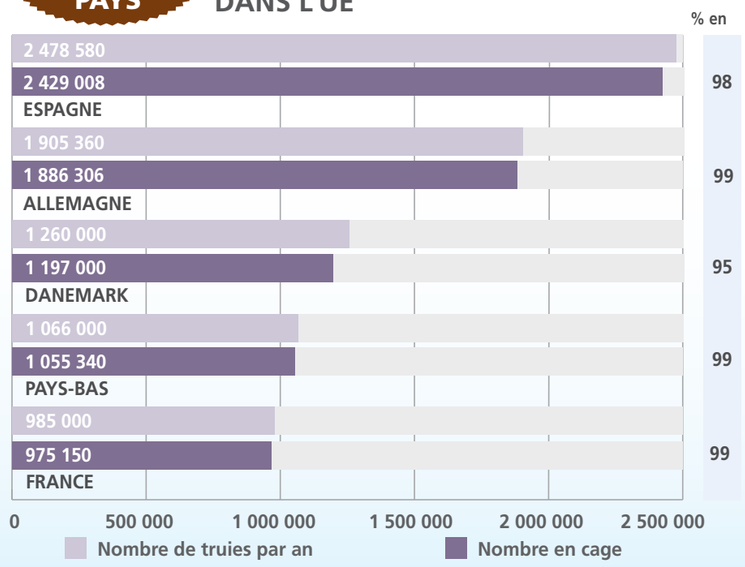

Législation de l'UE sur la production biologique

La législation de l'UE relative à la production biologique interdit l'utilisation de toute cage et rend obligatoire l'accès à un enclos extérieur et la litière. Elle prévoit aussi que les porcelets restent plus longtemps avec leur mère, mesure qui permet de réduire leur stress et le recours à l'usage d'antibiotiques. Certaines certifications biologiques vont plus loin que la réglementation européenne en termes de bien-être animal.

CAILLES

Au moins 143 millions de cailles sont élevées dans l'UE pour leur viande et leurs œufs. Beaucoup d'entre elles sont élevées en cage, où il ne leur est pas possible d'exprimer leurs comportements naturels les plus basiques. Ces souffrances sont entièrement inutiles car des systèmes alternatifs existent.

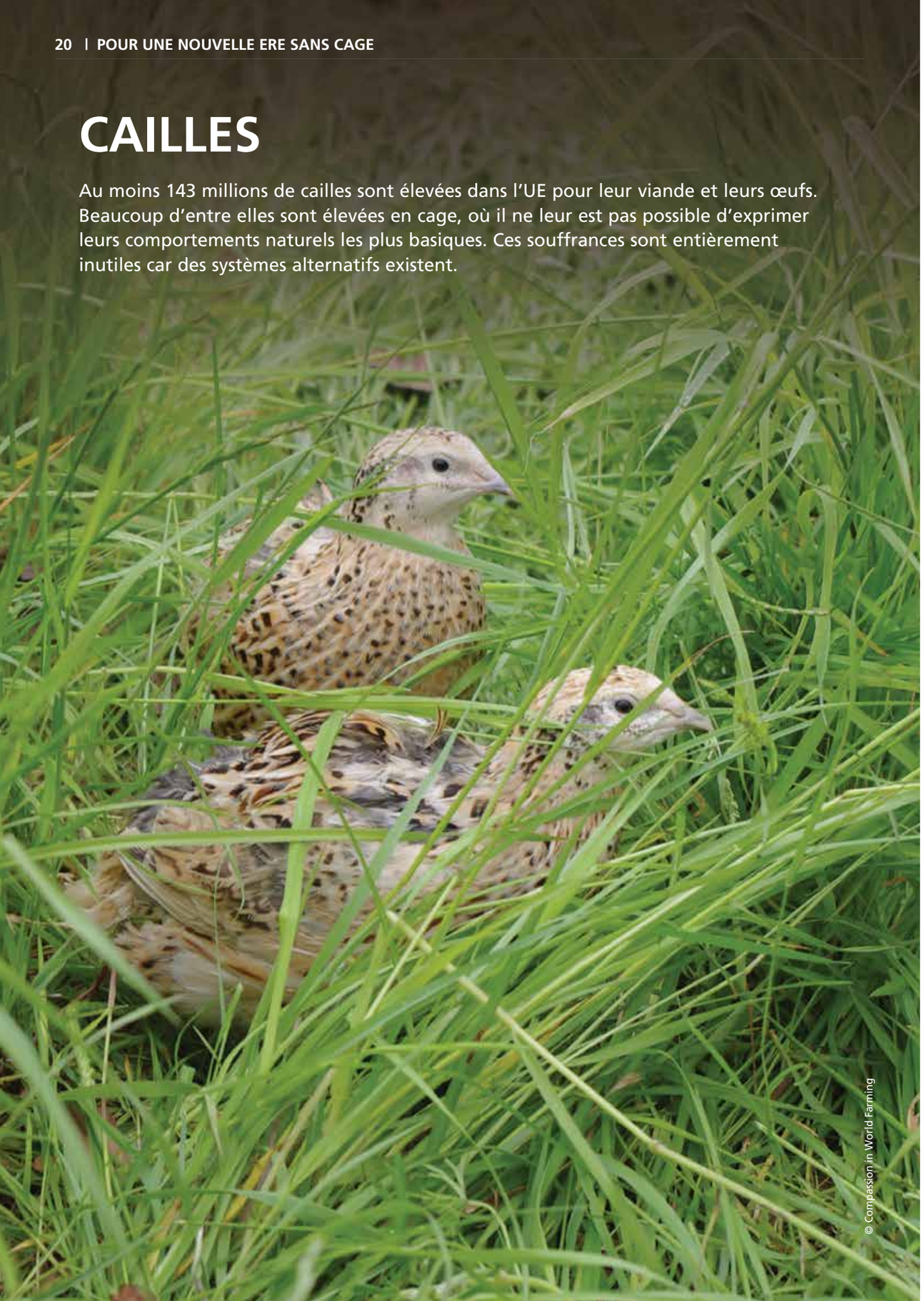

© Compassion in World Farming

La misère de la vie en cage

L'une des pires atteintes au bien-être des cailles tient à leur réponse innée à la peur. Quand elle sent le danger, la caille a un envol rapide et en hauteur pour fuir. Dans les systèmes en cage, par exemple quand les personnes entrent dans le bâtiment, elles s'envolent vite et se cognent la tête au plafond de la cage. Les blessures sont fréquentes.

Comme avec les poules pondeuses, les mouvements des cailles sont sévèrement limités et elles peuvent éprouver une frustration extrême. Elles ne sont pas en mesure d'exprimer leurs comportements naturels, comme se mouvoir, prendre des bains de poussière et picorer le sol pour se nourrir.

Dans certains élevages, jusqu'à 80 oiseaux sont entassés par cage où ils disposent de très peu d'espace, ce qui provoque du stress, accroît le risque de picage de plumes et baisse la prise alimentaire.

Des alternatives plus respectueuses du bien-être animal

Les systèmes alternatifs pour les cailles incluent des systèmes en plein air ainsi que dans des bâtiments de bonne conception, leur offrant suffisamment d'espace et un environnement enrichi, notamment en permettant des bains de poussière. Certains systèmes en bâtiment prévoient aussi un accès en extérieur. Il est important de fournir à la caille une couverture végétale similaire à son environnement naturel pour éviter qu'elle n'éprouve de la peur, tout en disposant de suffisamment de place pour s'envoler en hauteur.

La législation

Il n'existe actuellement pas de réglementation spécifique pour la caille d'élevage. La directive européenne générale sur l'élevage et la législation sur le bien-être en élevage de chaque pays s'appliquent, aucune ne prévoit de protection spécifique pour les cailles, de sorte que l'élevage en cages de batterie conventionnelles est généralisé (voir ci-dessous).

QUELLE MESURE PRENDRE ?

La Commission européenne doit montrer la voie pour protéger toutes les cailles d'élevage. Nous invitons instamment la Commission européenne et les États membres à prendre des mesures efficaces pour mettre fin à l'élevage des cailles en cage et promouvoir un élevage plus respectueux de leur bien-être.

Élevage de cailles en cage de batterie conventionnelle

POURQUOI IL EST TEMPS DE METTRE FIN AUX CAGES POUR LES CAILLES DANS L'UE

- **Derrière les barreaux** : Quelque 143 millions de cailles sont élevées dans l'UE pour leur viande et leurs œufs. Beaucoup de ces oiseaux passent leur vie entière entassés dans des cages qui renferment jusqu'à 80 de leurs congénères.
- **Taille de la caille** : Ailes déployées : 36 cm, longueur : 18 cm
- **Pas d'espace** : Les cages rassemblent jusqu'à 80 cailles, soit 9,3 cm x 9,3 cm par oiseau. Moins que la superficie d'un smartphone moyen.

SYSTÈMES D'ELEVAGE DES CAILLES

CAGES NUES ET AU SOL

MAUVAIS

Des comportements naturels sévèrement restreints. L'absence de couverture végétale est anxiogène pour la caille qui cherche à s'envoler et se cogne la tête au plafond de la cage.

EXTENSIF EN BATIMENT

MIEUX

Davantage d'espace, lumière du jour et environnement enrichi, pour favoriser l'expression des comportements naturels tels que les bains de poussière.

ÉLEVAGE EN PLEIN AIR

MEILLEUR

Accès à de la végétation, favorisant l'expression du répertoire complet des comportements naturels, comme la recherche de nourriture dans le sol.

CANARDS ET OIES

Tous les ans, quelque 40 millions de canards et d'oies sont élevés pour la production de foie gras dans l'UE. Plus de 90% sont des canards. La plupart d'entre eux sont enfermés dans des cages pendant les deux dernières semaines de leur vie pour être gavés. L'élevage en cage et l'alimentation forcée sont l'un comme l'autre des pratiques cruelles.

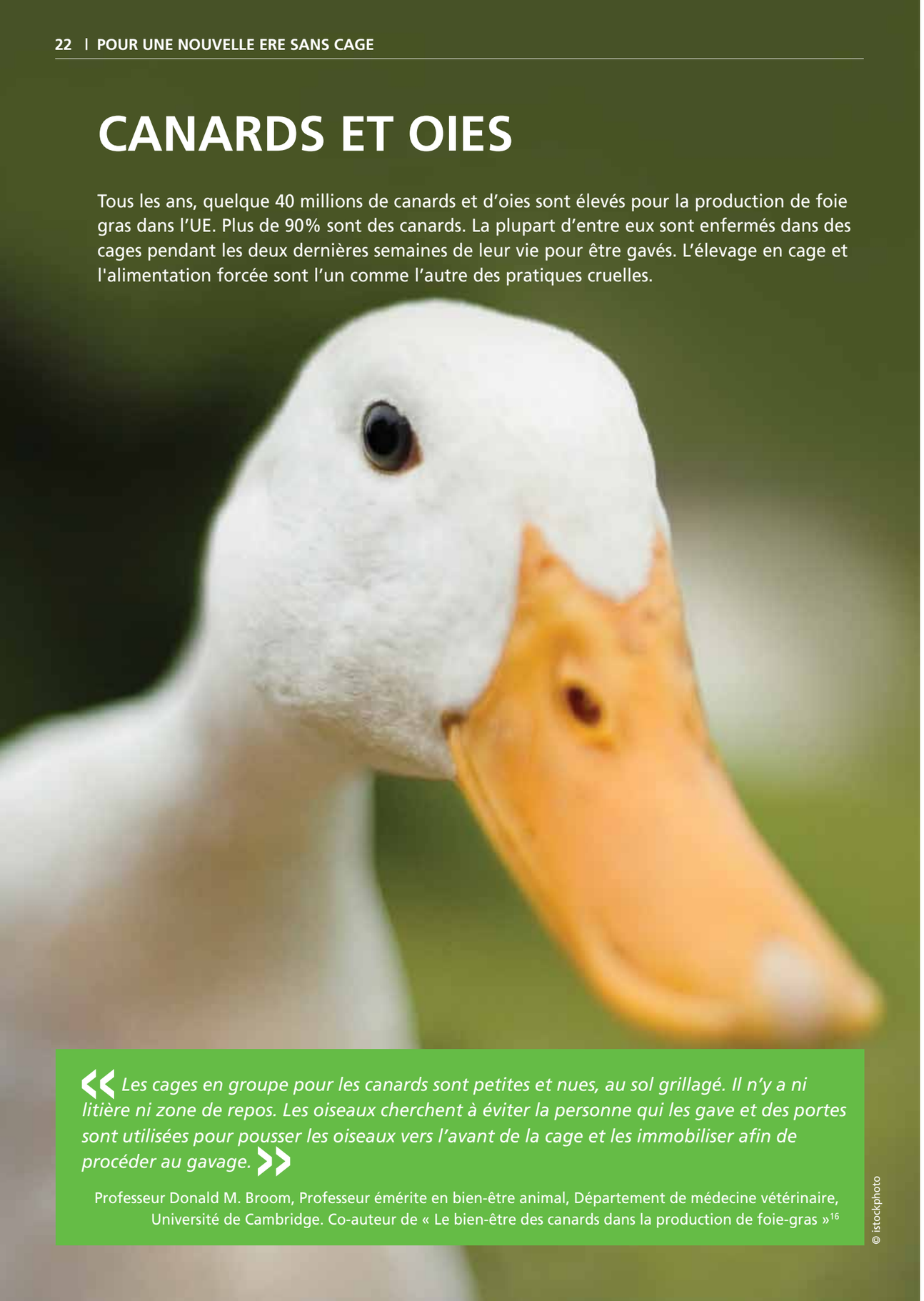

« Les cages en groupe pour les canards sont petites et nues, au sol grillagé. Il n'y a ni litière ni zone de repos. Les oiseaux cherchent à éviter la personne qui les gave et des portes sont utilisées pour pousser les oiseaux vers l'avant de la cage et les immobiliser afin de procéder au gavage. »

Professeur Donald M. Broom, Professeur émérite en bien-être animal, Département de médecine vétérinaire, Université de Cambridge. Co-auteur de « Le bien-être des canards dans la production de foie-gras »[16]

© istockphoto

La misère de la vie en cage

La plupart des canards et des oies élevées pour le foie gras sont enfermés en cage les deux dernières semaines de leur vie, après avoir passé la première partie de leur vie avec accès au plein air. Hormis la cruauté des cages, ces oiseaux sont contraints d'ingérer d'énormes quantités de nourriture pour que leur foie décuple de taille, moyennant de terribles souffrances.

Les cages sont généralement petites, au sol grillagé, sans litière ni sol plein où se reposer. À part un abreuvoir, la cage est entièrement nue. Les oiseaux développent une posture et une locomotion anormales, des plaies aux ailes et des lésions aux pattes. L'alimentation forcée provoque des inflammations de l'œsophage et d'autres blessures.

L'absence d'alternatives plus respectueuses du bien-être animal

La production de foie gras par gavage est d'une cruauté intrinsèque et devrait donc être interdite.

La législation

La législation européenne prévoit que le sol ne soit pas inconfortable et soit enrichi d'une litière adéquate tout en évitant les cages nues.[17] Or la majorité des producteurs de foie gras sont en infraction à cette règle pendant la période de gavage, en maintenant les canards sur un sol grillagé dans des cages entièrement nues.

L'alimentation forcée d'animaux à des fins non médicales, partie intégrante de la production de foie gras, est explicitement interdite par des lois spécifiques dans six des neuf provinces d'Autriche, en République Tchèque, au Danemark, en Finlande, en Allemagne, en Italie, au Luxembourg, en Norvège, en Pologne et, suivant l'interprétation des lois générales de protection des animaux, en Irlande, en Suède, en Suisse, aux Pays-Bas et au Royaume-Uni.

©L214 - Ethique & Animaux

5 PREMIERS PAYS PRODUCTEURS DE FOIE GRAS DE L'UE

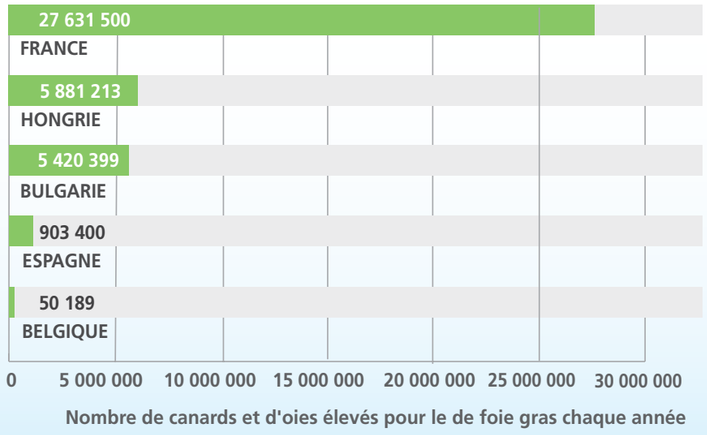

QUELLE MESURE PRENDRE ?

La Commission européenne doit montrer la voie pour protéger tous les canards et toutes les oies d'élevage. Nous invitons instamment la Commission européenne et les États membres à adopter et faire appliquer une législation visant l'interdiction de l'élevage en cage des canards et des oies ainsi que celle de la pratique du gavage.

POURQUOI IL EST TEMPS DE METTRE FIN AUX CAGES POUR LES CANARDS ET OIES POUR LA PRODUCTION DE FOIE GRAS DANS L'UE

- **Derrière les barreaux** : Sur 8 à 11 semaines de vie en élevages, les canards et les oies sont enfermés dans des cages les deux dernières semaines de leur vie, au cours desquelles ils sont gavés deux à quatre fois par jour.
- **Taille des cages** : Chaque canard dispose d'environ 2 feuilles A4 pour se déplacer.
- **Des cages nues** : Les canards sont élevés sur un sol grillagé, les cages étant entièrement nues hormis l'abreuvoir.

PAYS	POULES PONDEUSES		LAPINS		TRUIES			TOUS LES ANIMAUX
	UNE NOUVELLE **ÈRE SANS CAGE**		UNE NOUVELLE **ÈRE SANS CAGE**		UNE NOUVELLE **ÈRE SANS CAGE**			
	Nombre en élevage par an	Nombre en cage (% en cage)	Nombre en élevage par an	Nombre en cage (% en cage)	Nombre en élevage par an	Nombre en cases de gestation (% en case)	Nombre en cages de mise-bas (% en cage)	Nombre en cage (y compris cailles, canards et oies)
Autriche	6 733 485	61 622 (1%)	0	0	239 210	180 479 (75%)*	227 250 (95%)	288 872
Belgique	9 418 433	3 699 795 (39%)	2 876 572	0*	413 250	409 118 (99%)	388 455 (94%)	4 156 090
Bulgarie	4 788 687	2 703 935 (56%)	8 556	8 224 (96%)*	62 040	55 836 (90%)	55 836 (90%)	7 646 354
Croatie	1 857 745	1 358 702 (73%)	4 177	4 015 (96%)*	118 000	50 100 (42%)	50 100 (42%)	1 412 817
Chypre	453 488	325 318 (72%)	9 702	9 326 (96%)*	33 280	26 166 (79%)*	32 947 (99%)*	367 591
République tchèque	5 806 886	4 876 207 (84%)	655 838	630 397 (96%)*	136 050	108 050 (79%)*	136 050 (100%)	5 642 654
Danemark	4 424 342	865 188 (20%)	0	0	1 260 000	882 000 (70%)	1 197 000 (95%)	2 062 188
Estonie	1 051 881	907 942 (86%)	0	0	26 600	0	25 270 (95%)	1 033 212
Finlande	4 321 599	2 591 251 (60%)	0	0	99 100	57 478 (58%)	97 118 (98%)	2 688 369
France	49 046 170	31 806 415 (65%)	29 000 000	27 985 000 (97%)	985 000	709 200 (72%)	975 150 (99%)	85 529 915
Allemagne	52 654 659	3 631 054 (7%)	3 400 000	3 268 109 (96%)*	1 905 360	1 498 087 (79%)*	1 886 306 (99%)	8 785 470
Grèce	4 300 313	3 631 413 (84%)	336 801	323 736 (96%)*	118 000	64 663 (55%)*	81 420 (69%)*	4 036 569
Hongrie	6 975 187	4 423 666 (63%)	4 350 000	2 610 000 (60%)	250 000	75 000 (30%)	197 500 (79%)*	11 629 258
Irlande	3 470 665	1 881 394 (54%)	0	0	148 950	145 971 (98%)	141 503 (95%)	2 027 365
Italie	34 963 657	21 597 438 (62%)	24 500 000	23 642 500 (97%)	561 640	419 286 (75%)*	527 942 (94%)*	45 767 880
Lettonie	2 829 276	2 447 954 (87%)	30 000	28 836 (96%)*	35 490	25 367 (71%)*	31 941 (90%)*	2 508 731
Lituanie	2 790 539	2 670 443 (96%)	0	0	50 300	23 569 (47%)*	29 677 (59%)*	2 700 120
Luxembourg	114 201	0	0	0	6 570	4 279 (65%)*	5 387 (82%)*	5 387
Malte	336 209	326 123 (97%)	50 000	48 060 (96%)*	3 460	3 287 (95%)	3 460 (100%)	377 643
Pays-Bas	34 326 001	6 234 000 (18%)	25 000	10 000 (40%)	1 066 000	1 012 700 (95%)	1 055 340 (99%)	7 299 340
Pologne	46 269 911	40 182 119 (87%)	1 010 000	970 821 (96%)*	909 000	317 645 (35%)*	399 960 (44%)*	41 552 900
Portugal	9 225 913	8 556 836 (93%)	4 295 940	4 129 294 (96%)*	235 640	164 686 (70%)*	207 363 (88%)*	12 959 760
Roumanie	7 984 125	4 779 611 (60%)	0	0	342 000	153 900 (45%)	153 900 (45%)	4 933 511
Slovaquie	3 078 126	2 601 903 (85%)	0	0	57 140	40 842 (71%)*	51 426 (90%)*	2 653 329
Slovénie	1 199 022	687 110 (57%)	10 000	9 612 (96%)*	20 470	3 739 (18%)*	4 708 (23%)*	701 430
Espagne	46 732 918	41 046 685 (88%)	48 500 000	48 252 650 (99%)	2 478 580	2 181 150 (88%)	2 429 008 (98%)	92 541 403
Suède	8 060 982	988 488 (12%)	12 500	0	131 500	0	0	988 488
Royaume-Uni	44 132 492	16 399 876 (37%)	0	0	494 000	0	261 820 (53%)	16 677 636
Union Européenne	397 348 656	211 282 574 (53%)	119 075 086	111 930 581 (94%)	12 186 630	8 612 599 (71%)*	10 653 837 (87%)*	368 974 282

CONCLUSION

Qu'il s'agisse d'experts ou du grand public, tous s'accordent à considérer l'élevage en cage comme cruel, dépassé et infligeant des souffrances inutiles à des animaux sensibles. Les preuves sont accablantes. Il faut mettre fin à l'utilisation des cages dans tous les élevages européens. Nous exhortons instamment les décideurs politiques à s'appuyer sur les avancées mises en œuvre par les pays progressistes de l'UE, en adoptant et soutenant de nouvelles lois qui visent l'élimination progressive des cages pour faire entrer l'élevage dans l'ère du XXIe siècle. Vous pouvez nous aider à transformer cette ambition en réalité.

NOUS VOUS DEMANDONS D'AGIR :

Écrivez au Commissaire européen chargé de la santé et de la sécurité alimentaire pour lui demander de proposer une législation européenne visant l'interdiction de tous les types d'élevage en cage

Sollicitez votre gouvernement pour qu'il adopte une réglementation visant l'interdiction de l'élevage en cage dans votre pays, et pour qu'il fasse pression sur l'UE afin qu'elle agisse de toute urgence

Achetez des produits d'élevage hors cage : recherchez des alternatives meilleures pour le bien-être des animaux, d'élevage en plein air, élevé au pâturage ou biologique…

Demandez aux distributeurs et aux restaurants que vous fréquentez d'opter pour des produits d'élevage hors cage

Soutenez les appels à un étiquetage clair et honnête et **abonnez-vous** pour recevoir des mises à jour sur la campagne à **www.ciwf.fr**

IL EST TEMPS D'ÉVOLUER

POUR UNE NOUVELLE ÈRE SANS CAGE

Notes explicatives

• Les données sur les nombres annuels d'animaux ont été obtenues auprès des sources suivantes présentées en fonction de leur date de publication la plus récente : Truies – Eurostat 2017 ; Poules pondeuses – CIRCABC 2017 ; Lapins – Commission européenne (DG Santé) 2016 ; Canards et oies - ITAVI 2016 et SSP, Eurofoiegras 2016 ; Cailles – Statistiques du secteur et nationales. En cas d'absence de chiffres publiés, des estimations du nombre d'animaux en cage (signalées par un *) ont été calculées en utilisant des estimations et données génériques provenant de sources crédibles. Veuillez contacter research@ciwf.org si vous souhaitez de plus amples renseignements sur la méthodologie utilisée.

RÉFÉRENCES

[1] Arrêté royal relatif au bien-être des lapins dans les élevages, 29 juin 2014. C – 2014/24303. http://www.etaamb.be/fr/arrete-royal-du-29-juin-2014_n2014024303.html

[2] Directive du Conseil 1999/74/CE du 19 juillet 1999 établissant les normes minimales relatives à la protection des poules pondeuses. Journal officiel L203, 03/08/1999 p. 0053-0057. http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:1999:203:0053:0057:FR:PDF

[3] Annexe, Tableau 1 (Ares (2011)524071 - 13/05/2011), House of Commons, EFRA Committee, 2011. The implications of the Welfare of Laying Hens Directive for the egg industry. www.publications.parliament.uk/pa/cm201011/cmselect/cmenvfru/writev/egg/egg.pdf

[4] Tierschutzgesetz [Loi sur le bien-être animal], BGBl. I N° 118/2004 telle que modifiée par BGBl. I N° 80/2010, Article 18(3). La loi interdit la mise en place d'autres cages après 2005 puis limite à 15 ans l'utilisation de celles en existence (prévoyant leur interdiction à compter de 2020). https://www.ris.bka.gv.at/GeltendeFassung.wxe?Abfrage=Bundesnormen&Gesetzesnummer=20003541

[5] Tierschutz-Nutztierhaltungsverordnung [Règlement sur le bien-être animal du betail], Tierschutz-Nutztierhaltungsverordnung in der Fassung der Bekanntmachung vom 22. August 2006 (BGBl. I S. 2043), die zuletzt durch Artikel 3 Absatz 2 des Gesetzes vom 30. Juni 2017 (BGBl. I S. 2147) geändert worden ist. § 45 Nr. 4: http://www.gesetze-im-internet.de/tierschnutztv/__45.html

[6] Djurskyddsförordning (1988:539) [Arrêté relatif à la santé animale] §3, 14 &15: http://www.riksdagen.se/sv/dokument-lagar/dokument/svensk-forfattningssamling/djurskyddsforordning-1988539_sfs-1988-539

[7] SI 1991 N° 1477 The Welfare of Pigs Regulations. www.legislation.gov.uk/uksi/1991/1477/made

[8] Règlementations relatives aux porcs, 2003. Forskrift om hold av svin. https://lovdata.no/dokument/SF/forskrift/2003-02-18-175?q=hold%20av%20svin

[9] Besluit Hpouders van dieren (Arrêté concernant les éleveurs d'animaux) 2014, article 2.15, http://wetten.overheid.nl/BWBR0035217/2015-09-15

[10] Ministère de l'Agriculture, Danemark, 2014. Pig Welfare Action Plan 2014 [en anglais]. http://en.mfvm.dk/focus-on/animalwelfare/pig-welfare-action-plan-2014/; SEGES, Norme produit danoise, juin 2017, http://www.pigresearchcentre.dk/~/media/Files/DANISH/DANISH%20produktstandard/Produkt_Standard_UK.pdf; « Loi consolidée sur l'élevage en bâtiment de cochettes, truies gestantes et truies sèches gestantes » (Bekendtgørelse af lov om indendørs hold af gylte, goldsøer og drægtige søer). Entrée en vigueur le 14 janvier 2017, base sur la législation du ministère de l'Environnement et de l'Agriculture de 2015 telle que modifiée en 2016. https://www.retsinformation.dk/Forms/R0710.aspx?id=186206

[11] 1. Tierhaltungsverordnung, 2018. 13, Anl. 5. BGBl. II N° 485/2004 modifiée la dernière fois par la Gazette légale fédérale II N° 151/2017. Alinéa 3.2 concernant les cases de gestation pour les truies. Alinéa 3.3.2 concernant les cages de mise-bas. Disponible à : https://www.ris.bka.gv.at/

[12] Règlementations relatives aux porcs, 2003. Forskrift om hold av svin. https://lovdata.no/dokument/SF/forskrift/2003-02-18-175?q=hold%20av%20svin

[13] Djurskyddsförordning (1988:539) [Arrêté relatif à la santé animale] §3, 14 &15: http://www.riksdagen.se/sv/dokument-lagar/dokument/svensk-forfattningssamling/djurskyddsforordning-1988539_sfs-1988-539

[14] Arrêté de FSVO relatif à la détention d'animaux d'élevage et d'animaux domestiques. 455.110.1, 27 août 2008 (en date du 1er mars 2018). Le bureau fédéral pour la sécurité alimentaire et les affaires vétérinaires (FSVO) : https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/20080804/index.html

[15] Ministère de l'Agriculture, Danemark, 2014. Pig Welfare Action Plan 2014 [en anglais]. http://en.mfvm.dk/focus-on/animalwelfare/pig-welfare-action-plan-2014/

[16] Rochlitz, I. and Broom, D.M., 2017. The welfare of ducks during foie gras production. Animal Welfare, 26(2), pp.135-149.

[17] Conseil de l'Europe, 1999. Recommandations adoptées par le comité permanent de la convention européenne sur la protection des animaux dans les élevages (ETS 87) (t-ap) : Recommandation concernant les oies domestiques ; Recommandation concernant les canards domestiques ; Recommandation concernant les canards de Barbarie et les hybrides de canards de Barbarie et domestiques.